

Stéphanie LEFORT-AUCHERE

DESS
Développement culturel et direction de projet

Dossier d'entreprise

Le Grand Lyon :
Réflexions sur l'intercommunalité culturelle

Année universitaire 2003 - 2004
Université Lyon II / ARSEC

SOMMAIRE

<u>CHAPITRE 1^{ER} : PROBLEMATIQUE, METHODE</u>	3
<u>1- Contexte du stage</u>	3
<u>2- Problématique</u>	3
<u>3- Méthode</u>	4
<u>CHAPITRE 2 : CADRE JURIDIQUE DE LA COMMUNAUTE URBAINE</u>	5
<u>I) Perspective historique</u>	5
<u>II) Fonctionnement de la Communauté Urbaine : cadre juridique et institutionnel</u>	7
<u>1- La loi du 12/07/1999</u>	7
<u>2- Le contrat d'agglomération</u>	8
<u>3- La DPSA, une mission prospective au cœur du Grand Lyon</u>	9
<u>III) Le transfert de compétence</u>	9
<u>1- Ce que dit la loi</u>	9
<u>2- Analyse critique</u>	10
<u>CHAPITRE 3 : LA CONSTRUCTION D'UN GRAND LYON CULTUREL</u>	12
<u>I) Les objectifs</u>	12
<u>1- Un rayonnement local et international</u>	12
<u>2- L'attractivité du territoire</u>	13
<u>3- Une plus grande équité territoriale</u>	14
<u>II) Utiliser le savoir-faire de l'agglomération</u>	14
<u>1- Les compétences de l'agglomération</u>	14
<u>1. La politique de la ville</u>	14
<u>2. Le projet urbain d'agglomération. L'exemple du Carré de Soie</u>	15
<u>3. Complexité, gouvernance et principe de concertation</u>	17
<u>4. Millénaire 3 : un outil au service de la réflexion culturelle</u>	19
<u>2- Richesse des acteurs locaux</u>	19
<u>1. Le syndicat intercommunal : une expérience de coopération</u>	19
<u>2. Des élus plus ou moins volontaires</u>	21
<u>3. Le vivier des acteurs locaux</u>	22
<u>3- Naissance d'une politique culturelle d'agglomération</u>	23
<u>1. Le défilé de la biennale de la danse : un rituel d'agglomération</u>	23
<u>2. Les Journées Européennes du Patrimoine</u>	24
<u>III) Propositions pour une politique opérationnelle</u>	25
<u>1- Construire l'identité culturelle du territoire</u>	25
<u>2- Travailler sur les faiblesses</u>	26
<u>3- Création d'une Agence de l'Initiative Artistique</u>	27
<u>CHAPITRE 4 : CULTURE ET URBANITÉ</u>	28
<u>1- Valorisation du patrimoine</u>	29
<u>2- Espace public</u>	29
<u>3- L'artiste dans la ville</u>	30
<u>CONCLUSION</u>	32
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	33

CHAPITRE 1^{ER} : PROBLEMATIQUE, METHODE

1- Contexte du stage

Le stage a eu lieu au sein de la Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération du Grand Lyon, entre le 1^{er} mars et le 28 mai 2004.

L'analyse budgétaire de l'institution ne rentrant pas dans mon champ d'étude, je me suis centrée sur la mission qui m'était confiée, qui consistait en un état des lieux et une analyse prospective d'une politique culturelle d'agglomération.

La question, très délicate et révélatrice de nombreuses divergences de vue, du transfert de compétences culturelles à la Communauté Urbaine de Lyon, a été mainte fois débattue. A défaut d'apporter un éclairage original, j'ai essayé de croiser les regards, entre urbanistes et professionnels de la culture, entre institutionnels et militants associatifs, entre acteurs de la ville centre et des villes périphériques, des mondes qui se côtoient sans forcément se comprendre, mais qui oeuvrent pour le même objectif, le développement d'une agglomération solidaire et dynamique.

J'ai choisi de concentrer une grande partie de mes recherches sur les villes de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin.

Deux raisons principales à ce choix :

- Ces deux villes développent une politique culturelle active qui me fournit l'occasion d'observations généralisables.
- Elles partagent un Grand Projet de Ville, le Carré de Soie, porté par l'agglomération et qui ambitionne de créer un « nouveau morceau de ville ».

2- Problématique

Une étude de Pierre Alain Four portant sur l'identification et l'analyse des événements culturels du Grand Lyon met en lumière le rôle moteur des individus à l'origine d'une offre événementielle tout à fait remarquable.

Mais cette effervescence semble se perdre dans la ville, sans dépasser les frontières du quartier ni produire un rayonnement significatif.

Pierre-Alain Four dégage trois éléments qui définissent la spécificité de l'événementiel culturel¹ :

- attractivité
- convivialité
- capacité d'innovation

¹ Grand Lyon et événementiel culturel. Etude menée par Pierre-Alain Four et Ludovic Vievard, APORSS, pour la mission prospective et stratégie du Grand Lyon.

« Ces atouts font de l'événementiel un des acteurs possibles du rayonnement de la métropole » conclut-il, et cela « le désigne d'autant plus naturellement comme un secteur à soutenir qu'il apparaît fragile et disposant de moyens souvent sous dimensionnés relativement aux ambitions et aux potentialités de nombreux événements ».

Les manifestations culturelles sont le reflet d'une forme non institutionnelle de l'action culturelle. A ce titre, elles battent en brèche l'idée convenue selon laquelle les politiques culturelles échouent à réaliser un élargissement de la base sociale du public. Il faut peut-être voir dans le prétendu échec de la démocratisation culturelle l'échec d'une certaine culture qui n'a pas su s'adapter à la diversité des individus ?

En tension avec cette politique nationale, l'événementiel constituerait un terreau propice sinon à la démocratisation du moins à la démocratie culturelle.

C'est dans ce contexte que le Grand Lyon a engagé une réflexion sur la mise en œuvre d'une politique de soutien à l'événementiel culturel.

Mais au-delà de la forme qu'elle prendra, se pose en fait la question de la fabrication d'une politique culturelle à l'échelle de l'agglomération. « Fabriquer une politique » : l'expression peut paraître inopportune. Elle évoque plus la truelle et la bétonnière que les méthodes douces du développement culturel. Mais c'est bien de fabrication qu'il s'agit, et il y a urgence à s'inquiéter du retard pris par le chantier. Si le Grand Lyon a l'ambition de compter parmi les grandes métropoles européennes, elle ne peut pas faire l'économie d'une politique culturelle d'agglomération.

Après avoir rappelé les difficultés qu'implique tout transfert de compétence, nous analyserons la légitimité d'une telle démarche, les éléments qui plaident en sa faveur et les critiques qui précèdent sa mise en œuvre.

3- Méthode

Cette étude a été réalisée sur la base de recherches documentaires, et de 19 entretiens menés entre le 12 avril et le 12 mai 2004. Les entretiens ont été conduits auprès de professionnels de la culture, de l'urbanisme, ou d'universitaires, élus, membres du mouvement associatif ou fonctionnaires de l'institution culturelle.

L'objectif de ces entretiens était de connaître leur point de vue et état d'esprit par rapport au Grand Lyon et à un éventuel transfert de compétence culturelle. A également été recueilli le témoignage de personnes concernées par des collaborations intercommunales qui pouvait éclairer le propos sur les aspects singuliers d'un fonctionnement collectif.

Les entretiens ont été menés auprès de :

Marguerite BACKES, responsable du pôle culturel (Vaulx-en-Velin)

Jocelyne BEARD, responsable de l'association l'Usine sans Fin (Vaulx-en-Velin)

Abdelkrim BELMOKADEM, adjoint chargé de la vie associative (Vaulx-en-Velin)

Philippe CHAUDOIR, Institut d'Urbanisme

Guy CHARVIN, responsable du syndicat mixte riverain du canal de Jonage (Décines)
Marie-Anne CHAUMEAU, Centre de Documentation Espace Ville (Vaulx-en-Velin)
Christiane DALMAIS, chargée de mission (Grand Lyon)
Bruno DELAS, chargé de mission (Lyon)
Philippe DUJARDIN, politologue, chercheur au CNRS
Patrick GIRAUDO, directeur du festival Musiques en Scènes (Lyon)
Pierre-Dominique GUERIN, directeur de la mission Carré de Soie (Grand Lyon)
Marie-Jeanne HOCHARD, adjointe chargée de la culture (Vaulx-en-Velin)
Laurent HUGUES, directeur des festivals au cinéma le Zola (Villeurbanne)
Mustapha KAOUAH, Société Mediactif (Vaulx-en-Velin)
Nicolas MILLET, directeur des politiques territoriales, Région Rhône-Alpes
Thierry SERRANO, directeur du festival « A Vaulx Jazz » (Vaulx-en-Velin)
Pierre SIGAUD, directeur adjoint DRAC
Christian SOZZI, directeur d'études à l'Agence d'Urbanisme (Lyon)
Raymond TERRACHER, 1^{er} adjoint chargé de la culture (Villeurbanne)

J'adresse à toutes ces personnes mes plus vifs remerciements pour leur disponibilité...

CHAPITRE 2 : CADRE JURIDIQUE DE LA COMMUNAUTE URBAINE

I) Perspective historique

La COURLY : une techno-structure intercommunale qui donne droit aux transports en commun et au ramassage des ordures ménagères ?... Voilà à peu près ce qu'un caluirard, un brondillant et un vaudais pouvaient dire de la communauté urbaine il y a une quinzaine d'années.

Aujourd'hui, on s'interroge sur une éventuelle prise de compétence culturelle du *Grand Lyon*.

Entre temps, tout a changé, ou presque : face à des problématiques territoriales de plus en plus complexes, l'agglomération est vite apparue comme une échelle pertinente de réflexion sur de nouvelles modalités d'action publique locale.

On s'accorde à déplorer les effets pervers de la mondialisation en terme d'identité ; on observe une fracture profonde entre la ville centre et les périphéries ; la ville européenne, censée organiser la vie en société, perd sa dimension intégrative et crée davantage d'inégalité, ouvrant ainsi le champ aux dérives communautaires : plus ou moins identifiée, plus ou moins marquée, cette nouvelle donne infléchit les décisions prises par le législateur depuis près de 30 ans, et place la dimension territoriale au centre de toutes les politiques.

Si la DATAR, créée en 1963 dans une perspective d'homogénéisation, considère encore les inégalités territoriales comme des handicaps, cette conception « uniformisante » de la société tend à disparaître dès le début des années 70 : ce sont les particularismes locaux qui sont désormais pris en compte dans une perspective non plus d'aménagement mais de développement du territoire.

La notion de projet apparaît et avec elle va se développer une nouvelle forme de partenariat entre l'Etat et les collectivités locales, reposant sur le contrat et l'adhésion volontaire des signataires.

Dans le même temps, la construction de grands ensembles et une urbanisation à marche forcée va chercher à répondre à la pénurie massive de logements, posant ainsi les jalons de la crise urbaine apparue dès le début des années 80.

C'est pour répondre à ces dysfonctionnements, qui dépassent largement le cadre strict de la commune, que des politiques globales vont se mettre en place, et que la pertinence de l'intercommunalité va peu à peu s'imposer.

Les Lois ATR de 1992², puis LOADT en 1995³ confirment la prise en compte du territoire comme élément stratégique dans la conduite des politiques publiques. Elles sont à l'origine d'une formidable accélération du processus de regroupement volontaire des communes en vue de l'organisation du territoire.

Tenant compte de l'évolution des enjeux sociaux, la loi relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999, dite Loi Chevènement, organise les nouvelles formes de l'intercommunalité et donne aux élus locaux des outils qui facilitent son fonctionnement. Le législateur de 1999 « a donc voulu enrichir les démarches de coopération intercommunale par une démarche de projet innovante et spécifique » en les inscrivant « dans un cadre territorial plus large (...) au plus près des enjeux de développement local et prenant en compte les caractéristiques des territoires urbains et ruraux⁴. »

Parallèlement à la prise en compte progressive des spécificités locales dans l'aménagement du territoire, on assiste à la territorialisation des politiques culturelles et ce, en dehors de toute incitation législative. Les grandes lois de décentralisation de 1982 ont évité d'aborder la thématique culturelle, qui reste une compétence de l'Etat central.

C'est au travers de nouvelles pratiques contractuelles que l'Etat va peu à peu desserrer son étroite interventionnisme et offrir aux collectivités locales les moyens de construire leur propre politique culturelle en adaptant ou en complétant le cadre national. A partir du milieu des années 70, les chartes puis les conventions de développement culturel vont réglementer en souplesse des relations nouvelles entre communes partenaires et Etat régulateur.

Soucieux de prendre en compte toutes les dimensions de la vie des individus, les acteurs de la politique d'aménagement du territoire vont quant à eux laisser une large place à la culture comme volet du développement local.

Ainsi, la culture va-t-elle devenir un enjeu du développement, en même temps qu'un marqueur symbolique fort pour l'identité des villes.

Reste à déterminer comment une agglomération peut penser la politique culturelle de son territoire sans entrer en concurrence avec les communes qui la

² Loi sur l'Aménagement Territorial de la République (gouvernement Cresson)

³ Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement du Territoire (gouvernement Balladur). Cette loi officialise en terme juridique l'existence des Pays. Elle sera reprise en 1999 par la Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (Gouvernement Jospin).

⁴ Daniel Schmitt, Bibliothèque des rapports publics, décembre 2002.

composent, comment proposer une action culturelle partagée en contournant le danger de son uniformisation et de sa technocratisation.

II) Fonctionnement de la Communauté Urbaine : cadre juridique et institutionnel

1- La loi du 12/07/1999

La loi Chevènement du 12 juillet 1999 a fait des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), « l'institution de droit commun chargée de mettre en œuvre sur la base d'un projet de développement et d'aménagement de l'espace, les politiques structurantes et de solidarité sur l'espace urbain et rural »⁵.

Il s'agit pour l'EPCI d'organiser les territoires, d'élaborer des outils de planification stratégique et de contractualiser sur des espaces à enjeux.

Pour autant, l'intercommunalité reste « un outil à la disposition des communes, qui demeurent le socle fondamental des libertés locales »⁶, alors que l'agglomération devient l'échelle pertinente pour porter la responsabilité de grands choix stratégiques.

Pour les élus, il s'agit d'une structure juridique bien adaptée aux projets de structuration du monde urbain qui les conduit de façon massive à s'engager dans la voie de la coopération intercommunale⁷.

En matière culturelle, la loi Chevènement confirme le dispositif prévu par la loi ATR de 1992, qui prévoit la gestion intercommunale des équipements culturels⁸. Elle rend cette compétence obligatoire s'agissant des communautés urbaines⁹. Pour les autres communautés d'agglomération, la culture reste une compétence optionnelle.

A noter que « L'intervention des EPCI ne s'opère pas en lieu et place des communes mais vient en complément des actions municipales déjà existantes. Il s'agit donc bien souvent d'une politique supplétive visant à améliorer l'offre culturelle des communes. »¹⁰

On peut regretter que la loi ait privilégié la gestion des équipements culturels à la détermination d'un projet d'intérêt communautaire. Cette prudence ne doit toutefois pas masquer l'évolution positive de l'intercommunalité culturelle : « six mois après l'entrée en vigueur de la loi Chevènement, plus de la moitié des Communautés d'agglomération ont d'ores et déjà retenu la culture comme l'une de leurs compétences. »¹¹ D'autre part, les communes restent libres

⁵ Daniel Schmitt, Bibliothèque des rapports publics, décembre 2002

⁶ Id.

⁷ En 2004, on dénombre 2 461 structures intercommunales à fiscalité propre, soit près de 31 500 communes comptant plus de 50 millions d'habitants. Source : Observatoire ADCF de l'intercommunalité, mars 2004.

⁸ L. 12/07/1999 Art. L.5216-5-II

⁹ Art. L5215-20 du code général des collectivités territoriales

¹⁰ Enquête ADCF – Ministère de la Culture et de la Communication

¹¹ Alain Faure et Emmanuel Negrier, La politique culturelle des agglomérations en France – <http://www.adbdp.asso.fr/association/je2000/faure-negrier.htm>

de fixer le contenu de chaque groupe de compétences, en fonction des transferts effectifs qu'elles souhaitent assurer.

Une certaine souplesse caractérise donc la mise en œuvre du projet culturel d'agglomération : « l'organisation proposée pour les compétences montre que la philosophie a changé : il ne s'agit plus d'un catalogue de services dont la Communauté urbaine est le prestataire, mais d'une véritable intercommunalité de projet, qui donne aux communautés urbaines des blocs de compétences pour leur permettre d'exercer une véritable politique d'agglomération. »¹²

2- Le contrat d'agglomération

Le contrat d'agglomération est la déclinaison du Contrat de Plan Etat-Région à l'échelle de l'agglomération.

Il est conclu entre l'Etat, la Région, le Département et l'EPCI et représente le volet territorial du CPER.

C'est lui qui précise, en conformité avec le projet d'agglomération, les axes prioritaires d'intervention « en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement puis d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources.¹³ »

L'agglomération lyonnaise s'est dotée en septembre 2000 d'un projet d'agglomération dont les objectifs ont été ainsi définis :

- une agglomération qui rayonne économiquement et culturellement
- une agglomération sachant construire des solidarités fortes
- une agglomération ayant comme but une nouvelle qualité de vie

Paradoxalement, le volet culture du contrat n'est pas à la hauteur des ambitions affichées par les institutions signataires, qui insistent pourtant sur la dimension symbolique de l'action culturelle. En dehors de l'installation à Rillieux d'un Centre Chorégraphique National, il s'agit surtout de projets de réhabilitation ou de reconstruction d'équipements structurants (rénovation du TNP de Villeurbanne), assez éloigné d'un véritable projet culturel de territoire.

Pourtant, la majorité des agglomérations ayant mis en place des actions en la matière reconnaît qu'au-delà de l'intérêt d'intégrer la culture dans la stratégie globale de développement, celle-ci contribue à la construction de l'identité du territoire.

Mais il faut considérer qu'à l'instar du projet d'agglomération, le contrat est un outil en devenir et susceptible d'adaptation. Pour Nicolas Millet, directeur des politiques territoriales de la Région Rhône-Alpes, il paraît évident et très souhaité que si le Grand Lyon optait pour une compétence culturelle, la Région favoriserait la rédaction d'un avenant au contrat d'agglomération afin d'y ajouter un volet culturel.

Reste qu'une telle décision devra surmonter le courant majoritaire des élus pour lesquels l'action culturelle doit rester une action de proximité.

¹² Christiane Dalmais, Manuel de l'intercommunalité, décembre 2002

¹³ Christiane Dalmais, id.

La volonté de penser la culture n'est toutefois pas absente du projet d'agglomération. Cette dimension réflexive est essentiellement portée par la direction de la prospective, exemplaire d'une démarche innovante qui s'est développée en France et en Europe.

3- La DPSA, une mission prospective au cœur du Grand Lyon

« La réflexion prospective et stratégique sur le devenir de l'agglomération lyonnaise engagée par le Grand Lyon est par essence collective. Elle concerne et doit impliquer, outre les élus et les services du Grand Lyon, les partenaires de ce dernier, les habitants de l'agglomération et de nombreux acteurs d'horizons divers. »¹⁴

Les grandes lois de décentralisation des années 80 ont considérablement accru le rôle des municipalités.

La mise en place d'une stratégie d'agglomération basée sur une démarche volontaire de prospective est très vite apparue comme une politique nécessaire en vue de maîtriser le développement global des villes.

Ce type de démarche correspond au passage d'une vision fonctionnelle de la communauté urbaine, reposant sur des compétences techniques, à une vision globale selon laquelle les questions de l'urbanisme, de l'économie, du social et du culturel sont liées. Cette vision place le citoyen au cœur du projet de développement de l'agglomération en lui donnant accès au débat et à la concertation.

La mission de la prospective est « d'améliorer la conscience qu'une société a de son avenir, le débat mené ayant pour vertu, en référence aux axes stratégiques, de donner du sens à l'action publique¹⁵. »

Elle consacre la transformation d'une agglomération de moyens en une agglomération de projets en mobilisant très largement la société civile.

« Quels territoires pour quelles sociétés locales voulons-nous dans 20 ans ? » L'objet de la prospective territoriale est d'éclairer les réponses à cette question fondamentale. Il ne s'agit pas de prédire ce qui va arriver, mais de permettre aux acteurs des territoires de construire l'avenir.

III) Le transfert de compétence

1- Ce que dit la loi

Le transfert de compétence est le préalable à toute prise en charge par la communauté urbaine de compétences antérieurement dévolues aux communes.

¹⁴ « Cahier millénaire 3 » #2, introduction.

¹⁵ M. Forien, débat du Conseil de communauté urbaine du 25-05-1999

Cette procédure, qui entraîne le dessaisissement des communes dans les domaines transférés, est au cœur des débats sur l'intercommunalité culturelle. Trois règles principales peuvent être dégagées :

- Le transfert de compétence résulte pour l'essentiel de la loi (compétences obligatoires)
- En dehors des cas prévus par la loi, les communes peuvent librement décider de transférer certaines de leurs compétences, en tout ou partie (compétences optionnelles). Dans ce cas de figure, c'est à elles de définir le contenu et les limites des pouvoirs qu'elles entendent transférer à la communauté urbaine, en fonction du critère d'intérêt communautaire.
- Le transfert de compétence doit s'accompagner du transfert des moyens financiers nécessaires à leur exercice.

2- Analyse critique

Si l'intercommunalité semble faire son chemin dans les esprits, peu d'élus sont prêts à faire le pas.

Les observateurs interrogés le relèvent de façon quasi unanime : les petites communes voient d'un mauvais œil le partage des charges liées à la gestion des gros équipements. Quant aux communes plus importantes, elles voient dans la perte des ces mêmes équipements une perte de leur souveraineté et de leur prestige.

De leur côté, les élus s'en remettent à la question de l'intérêt communautaire pour justifier leur réticence : pour eux, l'échelon communal est le plus pertinent pour répondre à une demande locale.

Trois types d'arguments sont avancés à l'appui de cette vision critique :

La culture relève d'une politique de proximité

« Pourquoi faire faire par l'agglomération ce qui se fait très bien au niveau de la commune. » « L'échelon de pilotage pertinent de l'action culturelle est la commune. C'est de là que partent les projets et il faut être sur le terrain pour les repérer et les accompagner efficacement. »

Les dangers de la technocratie

« L'agglomération est une techno-structure, éloignée des réalités du terrain. » « il n'est pas forcément opportun qu'elle prenne en charge les événements plus modestes, car il y a risque d'uniformisation, une tendance à l'harmonisation ».

L'identité de la ville

« Il est évident qu'un gestionnaire aura tendance à contraindre les budgets : en regroupant les projets, on risque de perdre ce qui fait l'identité de la ville ». « Les élus n'ont pas envie de perdre la gestion d'équipements prestigieux. Il en va de même pour les équipements de taille moyenne, qui sont les fers de lance des politiques culturelles des villes. »

Sans que cela soit clairement avoué, le transfert de charges qui résulte du transfert de compétences constitue le principal frein à l'essor de l'intercommunalité culturelle.

Cela explique qu'une grande majorité de communautés de communes ait choisi de se consacrer à des secteurs dans lesquels les communes n'intervenaient pas jusqu'alors. On parle alors d'intercommunalité supplétive, où la prise de compétence ne se traduit dans les faits par aucun transfert de charges.

Alors même que la notion d'intérêt communautaire est inopérante en ce qui concerne le Grand Lyon¹⁶, celle-ci reste cependant au cœur des réflexions. Même dans le cadre d'une intercommunalité supplétive, il semble incontournable qu'une politique culturelle d'agglomération corresponde à cette notion, jamais définie, d'intérêt communautaire.

Il s'agira pour certain de la somme des intérêts particuliers de chaque commune, pour d'autre, c'est l'origine géographique du public qui est un facteur de reconnaissance de l'échelle communautaire, à moins que ce ne soit lié, comme le suggère Pierre Giraud, directeur du festival Musiques en Scène, à la capacité d'un événement à fédérer un grand nombre de structures d'agglomération.

Quoiqu'il en soit, le problème du transfert de compétence, tel qu'il a été prévu par la loi, est un faux problème qui cache sans doute la crainte de se faire déposséder d'actions qui ont un pouvoir symbolique fort au regard de l'identité communale.

S'en tenir à cette conception de l'action culturelle, limitée au territoire de la commune, va pourtant à l'encontre des tendances récentes qui visent à dépasser les frontières administratives et les logiques de secteurs. Cela revient également à négliger les démarches de coopération menées par les porteurs de projet et les associations culturelles. Dans la crainte de voir leur projet disparaître, ceux-ci se tournent naturellement vers des accords de partenariats pour conforter leurs projets et leur donner une assise plus solide. L'écart se creuse entre l'espace d'intervention des politiques communales et la réalité de l'action culturelle conduite par les acteurs locaux.

Il est probable que la fabrication d'une agglomération culturelle butte encore sur « une vision encore très institutionnelle de la culture, où les équipements, les politiques de subvention, les partages de coût figurent au premier rang des préoccupations.¹⁷ »

Si l'intercommunalité culturelle est devenue, au fil des années, un échelon reconnu dans le processus de décentralisation, sa légitimité politique se heurte à la résistance de la plupart des élus. Une résistance qui s'apparente de plus en plus à un combat d'arrière-garde.

¹⁶ Le mécanisme de reconnaissance de l'intérêt communautaire prévu à l'article L 5215-20 ne joue pas pour la Communauté urbaine de Lyon. Cf. Manuel de l'intercommunalité, Christiane Dalmais, décembre 2002.

¹⁷ La politique culturelle des agglomérations, Sous la direction d'Alain Faure et Emmanuel Negrier, La Documentation Française, Paris, 2001.

CHAPITRE 3 : LA CONSTRUCTION D'UN GRAND LYON CULTUREL

Le soutien à l'organisation de manifestations culturelles est l'axe choisi par le Grand Lyon pour développer une politique culturelle à l'échelle de l'agglomération.

Après avoir dégagé les objectifs recherchés, nous identifierons les ressources internes déjà efficaces au niveau du Grand Lyon, l'implication du milieu artistique et culturel, pour en dernier lieu dessiner les grandes lignes d'une politique opérationnelle.

I) Les objectifs

En choisissant de se doter d'une compétence culturelle, quel qu'en soit son contenu et ses limites, la communauté urbaine se reconnaît la capacité d'exister sur un plan autre que purement technique. Ce faisant, elle confère à la culture un pouvoir « agglomératif », pouvoir de donner à un territoire identifié une identité propre, légitime auprès de la population, pouvoir également de créer une « pensée d'agglomération », tout en reconnaissant la spécificité de chacune de ses composantes.

Dans ce cadre là, la manifestation culturelle apparaît comme un moyen de promouvoir l'image du territoire, autant en interne, auprès de ses habitants, que vers l'extérieur, où se mesure la concurrence avec les grandes métropoles européennes.

Une politique culturelle d'agglomération est aussi motivée par la volonté de construire un territoire cohérent, en écho aux préoccupations de l'Etat qui cherche à garantir un accès à la culture pour tous.

1- Un rayonnement local et international

A en croire l'étude précitée de Pierre Alain Four, le soutien à l'organisation de manifestations et de festivals permettrait de résoudre la tension entre l'action culturelle de proximité, valorisant un quartier, une association locale, et l'action de communication, propice au rayonnement du territoire.

Au niveau local, l'organisation d'un événement culturel est une activité sociale facteur de cohésion, de rencontre, d'échange. En impliquant les habitants dans ce processus de création, il se forme une identité collective, cela favorise leur intégration à la vie de la cité, celle-ci se colore de souvenirs, une mémoire de la ville se construit.

Face aux grandes agglomérations, qu'elles soient nationales ou européennes, l'enjeu culturel s'analyse davantage dans une logique de concurrence. La manifestation culturelle contribue à façonner une image prestigieuse de la ville, elle est en somme le vecteur d'une politique de communication.

« Cet aspect est plus important qu'il n'y paraît à première vue. (...) Leur renommée internationale assure à ces quelques villes une reconnaissance culturelle et des flux touristiques non négligeables » mais cette réputation « ne s'autodécrite pas, elle est établie par d'autres. Une ville est métropole par

rapport à d'autres¹⁸. » L'objectif est donc avant tout de créer de la visibilité : en organisant la circulation des œuvres et des artistes, en aidant à la réalisation d'échanges internationaux, en facilitant l'accueil des étrangers.

2- L'attractivité du territoire

L'attractivité d'un territoire conditionne, par sa capacité à stimuler l'activité économique, le niveau de son développement futur. Un territoire attractif voit ses ressources financières augmenter. Les élus ont alors des moyens accrus pour développer des actions en faveur de la population locale, et s'attirer les suffrages de leurs administrés.

Pour parvenir à ce résultat, les communes privilégient des politiques d'incitation pour l'implantation des entreprises, politiques dont l'efficacité est pourtant difficile à évaluer. Dans un récent numéro des Cahiers Français¹⁹, Christophe Demazière ne cache pas ses doutes sur les résultats obtenus par les politiques publiques en faveur du développement économique. Il relève que « les facilités financières n'interviennent qu'en dernier dans le choix de localisation d'une entreprise, alors que de nombreux élus revendiquent assez fortement ces dispositifs. »

René Garrec, ancien président de région, s'interrogeait en février dernier dans les pages du Monde : « comment attirer des chercheurs, des entreprises, comment retenir des populations dans une région qui est un désert artistique²⁰ ? ». On reconnaît ainsi à l'offre culturelle un effet direct sur l'attractivité d'un territoire, et sur sa capacité à encourager l'implantation d'activités génératrices de ressources nouvelles.

Dans un contexte économique morose et mondialisé, les stratégies d'entreprise sont fortement conjoncturelles et font bien peu de cas des situations locales²¹. Raison de plus pour s'appuyer sur des partenariats intercommunaux et développer des politiques transversales, où se lisent préoccupations sociales et dynamismes culturels.

¹⁸ Boris Grésillon, Berlin, métropole culturelle. Belin, Paris, 2002

¹⁹ Décentralisation, Etat et territoires, Cahiers français, janvier 2004. La documentation française.

²⁰ www.lemonde.fr, 23/02/2004

²¹ Voir l'article du journal le Monde, du 27/05/2004, à propos de la fermeture de l'usine Nestlé de Marseille : « la fermeture du site marseillais s'inscrit dans le programme d'optimisation industrielle interne baptisé Target 2004. Celui-ci fait partie d'un projet plus global – appelé Globe – et imaginé il y a quatre ans par la société SAP et les consultants de PriceWaterhouse. Globe compare, à travers tous les sites Nestlé dans le monde, la performance des usines, les techniques de fabrication, la rentabilité des produits et la productivité des salariés,... » No comment.

3- Une plus grande équité territoriale

D'un territoire à l'autre, les contrastes sont importants, et de nombreux auteurs²² mettent l'accent sur les inégalités qui fractionnent nos villes. L'action culturelle peut fournir des éléments de réponse à ces inquiétudes persistantes.

Il ne s'agit pas, dans ce cadre là, de se substituer aux communes, qui mènent depuis longtemps leurs propres actions : la culture devient un champ à investir aux côtés des acteurs locaux en vue d'améliorer l'offre culturelle et de la rendre accessible au plus grand nombre. La Communauté urbaine agit alors par création d'une valeur ajoutée culturelle.

Au niveau des DRAC, on défend l'idée d'un maillage volontariste du territoire : « la DRAC est favorable à tout ce qui peut permettre une meilleure cohérence en surface d'intervention », précise Pierre Sigaud²³, ajoutant qu'il soutient même « la discrimination positive dans le cadre de projets structurants ».

Responsable des politiques territoriales de la Région Rhône-Alpes, Nicolas Millet insiste lui aussi sur la prise en compte de la zone du vécu des populations. L'Etat comme la Région sont soucieux de garantir un service public de proximité, dans une logique de solidarité territoriale.

L'agglomération devient dans cette perspective une structure pertinente d'intervention capable de résoudre les disparités de développement culturel entre les communes.

Pour atteindre ces objectifs, la Communauté urbaine doit s'appuyer sur les compétences qu'elle maîtrise, telles que la politique de la ville, l'environnement, le développement économique, avant de mettre en place des outils opérationnels et se donner les moyens financiers d'une politique ambitieuse.

II) Utiliser le savoir-faire de l'agglomération

1- Les compétences de l'agglomération

1. La politique de la ville

Depuis sa création, la politique de la ville et du développement social urbain développe une action globale sur les territoires en mobilisant la population et en privilégiant les partenariats.

Avec elle, de nouveaux modes d'action politique se sont mis en place, en raison notamment du principe de financement interministériel.

Ces pratiques de financement croisé ont certes pu montrer leurs limites (manque de visibilité des actions, enchevêtrement des responsabilités..), elles ont au moins eu le mérite de casser les logiques sectorielles qui parfois paralysent l'action locale. Elles ont aussi permis d'envisager les politiques locales de façon décloisonnée.

²² Voir à ce sujet la revue Esprit, Mars-Avril 2004 sur « la ville à trois vitesses »

²³ Entretien avec Pierre Sigaud - Direction Régionale des Affaires Culturelles, 30/04/2004.

Si le quartier reste la principale préoccupation des contrats de ville, le territoire d'intervention est aujourd'hui l'agglomération et la coopération intercommunale un instrument de leur mise en œuvre.

Résultant d'un engagement fort du contrat de plan Etat Région, la compétence Politique de la ville est donc aujourd'hui dévolue à l'agglomération de Lyon, chargée de mettre en œuvre conjointement avec la Région et l'Etat, un projet de développement social, urbain et culturel.

Sauf que...

Sauf que les dernières orientations législatives²⁴ inquiètent les observateurs. La loi Borloo recentre les missions de la politique de la ville qui consisteront pour l'essentiel à mettre en œuvre le programme national de rénovation urbaine. « Pour ce qui relève du volet social (éducation, insertion, emploi, formation santé, culture, prévention qualité environnementale, etc.), il est attendu que les autres politiques sectorielles prennent leur part pour permettre d'atteindre la « remise à niveau » des quartiers, par des actions sur le cadre de vie et favoriser « l'accès aux habitants » à la vie sociale et économique. On observera que les engagements des autres politiques sectorielles, tant attendus, ne seront pas concomitants avec la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine²⁵. » Dans un contexte de décentralisation et de dégradation des comptes de l'Etat (et de rigueur budgétaire récemment annoncée...), on peut se poser la question du financement des politiques transversales et de la dimension sociale et culturelle de la future politique de la ville.

2. Le projet urbain d'agglomération. L'exemple du Carré de Soie

Le développement local, en combinant le développement économique et social d'un espace, en lien avec les politiques de l'habitat, des transports, de l'environnement, place l'individu au cœur de ses préoccupations.

En principe, les enjeux culturels ont une portée identitaire forte et à ce titre, ils sont en mesure d'appuyer les projets de développement des territoires.

Pour les nouveaux arrivants dans la ville, l'offre culturelle a une grande importance, parce qu'elle va leur permettre une meilleure et plus rapide intégration. Cette remarque est encore plus pertinente lorsqu'il s'agit de personnes issues de l'immigration: tenues de surmonter le bouleversement de leur horizon socio-culturel, « leur demande d'un encrage local fort est quasi immédiate²⁶ ».

Si, comme le souligne Christian Sozzi²⁷, « la question culturelle a depuis longtemps été intégrée dans le développement urbain », une certaine frilosité subsiste dans l'application de ce principe, comme on a pu le voir précédemment dans le cadre du contrat d'agglomération.

Situé à cheval sur les communes de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne, le projet urbain Carré de Soie conjugue une stratégie de développement économique avec une politique de développement des transports et de l'habitat.

²⁴ Loi d'orientation et de programmation du 1^{er} août 2003.

²⁵ Antoine Anderson, Quelles nouvelles frontières pour la politique de la ville ? Article paru sur site « Ressources et territoires » - www.ressources-territoires.com

²⁶ Entretien avec Marguerite Backès, responsable du pôle culturel, Ville de Vaulx-en-Velin

²⁷ Entretien avec Christian Sozzi, Directeur d'études – Agence d'Urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

A l'origine, la création d'un pôle de loisir a servi de déclencheur à la construction de ce projet d'agglomération. L'ambition a depuis été revue à la hausse et le projet contient aujourd'hui tous les ingrédients d'un projet de développement local.

« Ce que l'on veut faire, c'est un morceau de ville », affirme Maurice Charrier, pour qui le pôle loisir et son corollaire, l'investissement privé, ne doivent pas masquer la volonté affichée des élus locaux de créer une dynamique positive dans un quartier marginalisé et peu attractif.

a. Entre espoir...

A Vaulx-en-Velin, les retombées sociales de la politique de la ville se font attendre et les difficultés d'insertion dans la vie professionnelle des jeunes vaudais sont préoccupantes. Autant dire que le nouveau quartier en passe de sortir de terre suscite beaucoup d'espoir chez les acteurs sociaux.

Si rien ne permet d'affirmer que l'implantation d'une activité économique sur un territoire représente de nouvelles opportunités d'emploi pour ses habitants, rien n'empêche d'accorder sa confiance aux porteurs politiques du projet pour lesquels, « il s'agit de concevoir un quartier, mixte en terme d'activité, mixte en terme social, mixte en terme d'emploi, d'habitat, etc²⁸. ». Répondant aux inquiétudes des riverains, les élus insistent sur leur volonté d'intervenir sur l'ensemble des fonctions urbaines : « Qu'est-ce qui fait la vie de la ville ? Ce sont les habitants. Il faut donc du logement, des services publics ou privés, du commerce de proximité, de l'emploi. Il faut des équipements publics, équipements culturels, équipements éducatifs, etc.²⁹ » Toutes ces affirmations laissent espérer qu'un « morceau de ville » est bien en gestation.

Un autre motif de satisfaction est lié à l'élaboration de « L'Anneau bleu », un concept visant à organiser cohérence et fluidité territoriale le long des canaux de Miribel et Jonage, où s'épanouissent 5 000 hectares d'espaces naturels. Cette dimension environnementale du Carré de Soie est à l'origine d'une coopération intercommunale qui pourrait faciliter l'émergence de projets culturels originaux, valorisant les nouveaux espaces verts de l'agglomération. D'autant que le prochain aménagement des berges du Rhône offrira à terme des possibilités d'ouverture vers le Carré de Soie : une vision décloisonnante qui pourrait enfin contribuer au rapprochement symbolique de la ville centre et des espaces périphériques.

b. ...et inquiétude

« Le Carré de Soie est porté par une équipe d'agglomération, mais sa gestion reste communale », précise Pierre-Dominique Guerin, directeur de la mission Carré de Soie, et il ajoute que la situation géographique du projet, à cheval sur deux communes, « empêche de bâtir des projets cohérents sur la question de la culture. » « Avant février 2002, il y avait la volonté de penser l'accompagnement du quartier. Mais cette idée a été abandonnée, faute de temps, et de compétence. Il manque un « esprit Grand Lyon » : l'immatériel ne fait pas partie de l'esprit du Grand Lyon³⁰. »

Même si l'ensemble des élus tente de rassurer les populations riveraines, affirmant que la nomination prochaine d'un urbaniste en chef permettra

²⁸ Gérard Claisse, Restitution des réunions publiques, Concertation sur la première phase de réalisation du projet du « Carré de Soie », 27/04/2004

²⁹ Maurice Charrier, Maire de Vaulx-en-Velin, Id.

³⁰ Entretien réalisé le 16/04/2004, avant la nomination de l'urbaniste en chef.

d'apporter au projet sa dimension sociétale, on ne peut que déplorer l'absence totale de réflexion sur la construction *en amont* d'un projet culturel d'envergure.

Il semble que cette dimension ait été laissée à la discrétion de la société ALTAREA, spécialisée dans l'aménagement de centres commerciaux et choisie par le Grand Lyon pour piloter la commercialisation et la gestion du site...

Il faut dire que la recette consistant à croiser consommation courante et loisir familial a fait ses preuves outre-atlantique et devrait rencontrer chez nous le même engouement, au moins auprès du « consommateur-client » pris pour cible.

Florence Delgove, porte-parole d'ALTAREA lors des réunions de concertation entre riverains et porteurs du projet, a bien raison de se réjouir : « ... par rapport aux activités du quartier : sur la partie événementielle, on cherche à imaginer des spectacles qui seraient construits, bâtis par des associations locales, et de faire venir ces gens-là sur le cœur de l'hippodrome. (...) donc, on va travailler avec elles et avec d'autres pour avoir la possibilité d'avoir des programmations au cœur de l'hippodrome... ». On s'en félicite avec elle. Puis elle ajoute : « nous ne sommes pas des promoteurs qui faisons une opération et puis la vendent. Nous gardons nos opérations en patrimoine et on récupère, pour répondre à votre question brutalement, des loyers tous les mois. Notre intérêt c'est donc que les loyers arrivent tous les mois, donc que les commerces fonctionnent, que les loisirs fonctionnent et qu'on ait un bien qui s'inscrive dans la durée et dans son territoire. »

Le danger d'un pôle de loisir, c'est de transformer un territoire de projet en parc à thème. Il ne faut pas confondre culture et divertissement.

La mission d'un service public de la culture est précisément d'empêcher de telles dérives en portant les projets culturels, générateurs de liens sociaux, aux côtés du loisir, activité d'ordre purement privé. Encore faut-il en avoir la volonté et ne pas laisser au bon vouloir d'une entreprise à but lucratif (on ne peut pas lui reprocher, c'est sa nature) le soin de définir l'horizon culturel du quartier à naître.

J'insiste : le projet Carré de Soie pose de façon cruciale la question de la dimension culturelle dans le développement urbain. Il est regrettable que les responsables politiques de ce projet n'en n'aient pas conscience, curieusement oublieux des déclarations d'intention qui émaillent la plupart des documents officiels (contrat de ville, devenu contrat d'agglomération...).

3. Complexité, gouvernance et principe de concertation

« Comment fait-on un nouveau quartier ? (...) Il faut rester modeste et prudent et se dire que la ville, les quartiers, ne vivent que s'il y a complexité !³¹ »

La complexité, qui caractérise le fonctionnement de l'action publique, nécessite d'inventer de nouvelles façons de « faire la politique », pris dans sa signification première, de gestion de la vie de la cité.

Elaborée dans un cadre de management d'entreprise, la notion de gouvernance est devenue pour l'action publique une réponse courante à la complexification des relations entre les institutions. En focalisant son action sur le local, le pouvoir central a peu à peu modifié son engagement. Devenu le régulateur d'une politique menée par des acteurs locaux sur des territoires de

³¹ Maurice Charrier, Restitution des réunions publiques, 27/04/2004

projets, il a permis l'éclosion des pratiques de mise en réseau, de partenariat et de contractualisation.

Cette nouvelle donne favorise la participation citoyenne. Elle offre en tout cas la possibilité d'instituer des lieux de débats et de redonner du sens à une certaine forme de démocratie locale. S'impose l'idée que la transformation du cadre de vie n'a de sens que s'il résulte d'une expérience partagée.

Couronnant cette évolution, la loi du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité rend obligatoire la concertation, posant le principe selon lequel le public « est associé au processus d'élaboration des projets ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire³² ».

Auparavant, la LOADDT avait introduit les conseils de développement dans l'élaboration des projets d'agglomération. Il s'agissait de garantir l'ouverture vers les socio-professionnels et le secteur associatif en instituant l'obligation de constituer un conseil de développement participatif pour mener à bien le projet de territoire et sa mise en œuvre.

La loi pose les principes. Reste à savoir comment les louables intentions du législateur se concrétisent sur le terrain. La lecture des réunions de concertation relative au projet Carré de Soie interroge sur l'efficacité de la démarche et laisse la question ouverte : la place laissée à la concertation offre-t-elle une vraie chance aux habitants de participer à « l'œuvre commune de développement, comme acteurs et comme sujets³³ » ?

La prise en compte des habitants, de leurs inquiétudes, de leurs expériences du territoire, de leur propre appréhension du paysage urbain jouera à terme un rôle primordial pour la réussite du futur quartier.

Les confrontations relatées dans le document cité en référence montre bien comment les conflits qui s'expriment finissent par déclencher auprès des habitants un sentiment d'appropriation du projet, que le conflit soit ou non résolu. Leur représentation du futur quartier s'en trouve modifiée.

Pourtant, l'action culturelle dans sa dimension de projet politique est singulièrement absente du débat. Il semble que pour les personnes interrogées dans le cadre de cette étude (urbaniste, adjoint à la culture), la culture n'entre pas dans le champ des discussions préalables à l'élaboration du projet : « ça se construira plus tard », « il y a un chantier à rendre, c'est ça la priorité », « c'est compliqué, on est sûr de l'intercommunalité », « de toute façon, personne n'a la compétence pour s'en occuper »...

Et pourtant, l'un des participants le remarque avec beaucoup de pertinence : « J'attends impatiemment que soit nommé l'urbaniste. J'espère qu'on pourra regarder avec lui dans un nouvel atelier de concertation comment on peut répondre à notre proposition de valorisation culturelle de l'usine de Cusset (...), je suis convaincu que les habitants commenceront à s'approprier le projet quand on commencera à discuter de choses comme ça.³⁴ ».

³² Art. 132 de la Loi 2002-276 du 27/02/2002

³³ Hugues de Varine, Cultures et développement, Les cahiers du DSU, Juin 1999

³⁴ Jean-Paul Dumontier, Président de l'association l'Usine sans fin. Restitution des réunions de concertation Projet Carré de Soie, janvier 2004

4. Millénaire 3 : un outil au service de la réflexion culturelle

La démarche de Millénaire 3 est une invitation au débat.

Son objectif est de rendre visible, de faire savoir.

Le Grand Lyon a confié à la mission Prospective et Stratégie d'Agglomération l'élaboration des instruments de cette « mise en visibilité », avec pour objectif de rendre compte de la richesse endogène du territoire et des dynamiques à l'œuvre.

Les cahiers de Millénaire 3 : Les cahiers traitent des grands sujets de société qui sont au cœur des débats sur l'avenir de nos villes. Ils confrontent les regards de politiques, représentants de la société civile, artistes, sociologues...

L'agenda métropolitain : cette publication trimestrielle identifie l'ensemble des manifestations, culturelles ou non, qui ont lieu sur l'agglomération.

La veille communautaire : le réseau des veilleurs, mis en place par la Direction de la Prospective, est chargé de repérer ce qui se fait sur le terrain, de remonter l'information et de la rendre visible. Son rôle, comme il est précisé par le Grand Lyon, est de renforcer les liens entre l'agglomération et les acteurs de la métropole.

Le site Internet de Millénaire 3 permet de prendre connaissance des publications, colloques, journées d'étude organisés par le Grand Lyon. Un nombre important d'articles, de compte rendus et d'analyses sont consultables en ligne.

2- Richesse des acteurs locaux

1. Le syndicat intercommunal : une expérience de coopération

J'ai souhaité rencontrer, dans le cadre de cette étude, des responsables de structures de coopération intercommunale autres que le Grand Lyon.

A l'origine de cette démarche, je cherchais à savoir ce qui amène les communes à travailler ensemble, à repérer les contraintes que cela pose et l'impact de l'intercommunalité sur la réussite du projet.

Les conclusions que j'en ai retiré apportent des éléments d'analyse sur la question de l'intercommunalité culturelle.

- a. Pas d'intercommunalité sans intérêt partagé : la coopération intercommunale ne précède pas le projet, elle en résulte.

Le cas du syndicat intercommunal des riverains du canal de Jonage en est un exemple. Créé en 1990 à l'instigation de 6 communes, le syndicat a pour objectif la défense de leurs intérêts dans le cadre de la renégociation de la concession EDF pour l'exploitation de l'usine hydro-électrique de Cusset.

En effet, la représentation que les communes se font du canal a évolué : il n'est plus seulement un outil de développement industriel, mais un élément fort de la mémoire locale et du paysage urbain. A ce titre, il est un enjeu pour la création de nouvelles dynamiques dans une perspective de développement global et durable.

Ce diagnostic étant partagé par toutes les communes, mais aucune n'ayant les moyens ou la compétence pour agir seule, la création du syndicat fut le résultat d'une volonté politique de défendre ensemble un intérêt commun.

Cela rejoint les remarques faites précédemment sur l'intérêt communautaire : s'il n'est pas opérant, au regard de la loi, pour justifier un transfert de compétence, en revanche, préciser son contenu, tenter de le définir, pourrait bien être un préalable incontournable à l'acquisition, par les élus du Grand Lyon, d'une compétence culturelle d'agglomération. Pour y parvenir, « la responsabilité des acteurs encore marginaux (les artistes, responsables culturels, institutions départementales, régionales, étatiques) sera grande pour que cet intérêt puisse également émerger de logiques directement artistiques et culturelles³⁵. »

Doit-on en conclure qu'aussi longtemps que les communes du Grand Lyon n'auront pas la conscience de leur intérêt commun, aucun projet culturel d'envergure ne pourra émerger ?

b. L'intercommunalité et la politique du compromis.

Dans la mesure où le syndicat intercommunal (ou convention de coopération) répond à une volonté plurielle, la réussite de l'action engagée ensemble passera forcément par le compromis, l'accord consensuel, voire, par le plus petit dénominateur commun. Le résultat s'en trouvera probablement amoindri, les ambitions du départ revues à la baisse.

Ainsi, 9 ans après la création du syndicat des riverains du canal de Jonage, un syndicat mixte (les communes riveraines et EDF) voit le jour. A nouvelle structure, nouveaux enjeux et nouvelles ambitions : la mise en valeur du patrimoine culturel, architectural et industriel le long des 19 km du canal de Jonage.

L'aspect culturel, patrimonial, est bien à l'origine de la création du syndicat mixte. Reste qu'à ce jour priorité a été donnée à des actions de portée générale et « facile à vendre » auprès des usagers : piste cyclable, aménagement et entretien des berges. Vécu comme un marqueur symbolique fort pour la commune sur laquelle il est implanté, l'événement culturel restera-t-il l'objet de l'impossible compromis ?

c. L'acquis expérimental

Malgré tout, on aurait tort de négliger les nombreuses expériences vécues d'intercommunalité.

Anciennes ou récemment créées, les structures intercommunales et les hommes qui les portent transmettent des références, des visions particulières du territoire, un bagage de relations, de réseaux, d'habitudes qui influenceront, à un niveau ou à un autre, les décisions prises dans le cadre de la communauté urbaine.

Les difficultés observées pour la mise en œuvre de projets culturels dans le cadre restreint d'un syndicat de commune augure assez mal de l'évolution de l'événementiel culturel au sein du Grand Lyon. En revanche, on peut espérer que les échecs relatifs rencontrés là sauront bénéficier aux réflexions entamées ici.

³⁵ Alain Faure, Emmanuel Négrier, La politique culturelle des agglomérations, La documentation française, Paris, 2001.

2. Des élus plus ou moins volontaires

Maurice Charrier l'affirme : « ce qui est bon pour l'agglomération est bon pour la ville ». Combien d'élus partagent son diagnostic ?

En règle générale, les élus sont favorables à l'intercommunalité (1 pas en avant), si elle se limite à la gestion mutualisée des gros équipements culturels (3 pas en arrière). Evidemment, les petites communes ne partagent pas cette analyse (5 pas de côté), peu pressées de faire peser sur leurs administrés une charge financière supplémentaire.

Cette valse hésitation est symptomatique d'une vision restrictive et très « légaliste » de la compétence culturelle. Au regard de la loi, la politique culturelle peut n'être envisagée que sous ses aspects les plus matériels (construction, entretien, aménagement d'équipements culturels), laissant à la discrétion des élus le soin d'en dessiner les contours plus sensibles (action culturelle, soutien à l'innovation, développement social). « Bien sûr, et c'est une habitude dans le domaine culturel, la loi n'est pas limitative mais incitative. Elle implique un seuil minimal tout en autorisant une extension des plus généreuses à d'autres aspects. »³⁶

A Vaulx-en-Velin, l'expérience intercommunale ne manque pas et fait montre d'une belle originalité. Dernier en date, un partenariat vient d'être signé entre la ville et Sainte-Foy-les-Lyon dans le cadre de la prochaine biennale de la danse. « Sainte-Foy manquait de danseurs et a choisi de coopérer avec Vaulx pour faire aboutir son projet du défilé », explique Marguerite Backès, responsable du pôle culturel.

Marie-Jeanne Hochard, adjointe à la culture, précise, à l'appui de ces expériences de coopération : « il y a une conscience historique que Vaulx-en-Velin est une ville d'agglomération. L'usine de Cusset, mise en service en 1899 a permis à l'ensemble de l'agglomération de se développer. » Il faut ajouter que cette ville est emblématique d'une politique culturelle revendiquée depuis plusieurs dizaines d'années et qu'elle fonde le projet politique du maire, Maurice Charrier : « la culture est un ensemble de savoir, de savoir-faire, elle favorise le vivre ensemble. La culture est le moyen de lutter contre l'enfermement. » Bien sûr, avoir la même conception de la culture favorise la coopération, mais « si les élus sont convaincus et partagent les mêmes convictions, alors peu importe la couleur politique de ces élus. »³⁷

A Villeurbanne, la proximité avec la ville centre semble par contre rafraîchir les ardeurs intercommunales.

Raymond Terracher revendique toutefois une prise en charge plus importante de la culture au sein des municipalités, rejoignant Marie-Jeanne Hochard pour laquelle les communes doivent faire l'effort de se positionner face à la culture comme projet de société.

Le « groupe culture » du Grand Lyon est une commission composée de 22 élus représentatifs du conseil communautaire. L'objectif de cette commission est bien d'envisager les modalités d'une politique culturelle d'agglomération, mais il apparaît, à la lecture des comptes-rendus de réunion, que « les élus restent majoritairement accrochés à leurs compétences communales »³⁸.

³⁶ Alain Faure, Emmanuel Négrier, op. cit.

³⁷ Entretien avec M.J. Hochard, adjointe à la culture, Vaulx-en-Velin, 21/04/2004

³⁸ Entretien avec Christiane Dalmais, chargée de mission « évolution des compétences » Grand Lyon, 28/04/2004

Le désir de culture n'est pas absent des préoccupations des élus. Mais il manque encore la volonté affirmée de mettre en place un processus politique structurant. Ce processus impliquerait l'organisation d'un débat de fond, porté par un chef de file. L'affirmation d'un leadership politique est une condition de la réussite d'un tel projet. C'est lui qui peut légitimer l'intérêt commun, donner du sens et une identité au territoire, dépasser les blocages et faire avancer l'idée d'un bénéfice partagé par tous.

3. Le vivier des acteurs locaux

Si l'agglomération de Lyon se caractérise par une forte densité d'équipements culturels municipaux, la densité du tissu associatif et des initiatives culturelles de proximité pourrait être perçue comme une injonction à structurer l'action culturelle à l'échelle de l'agglomération.

Paradoxalement, les porteurs de projets, artistes ou acteurs culturels, sont les grands absents des débats organisés au sein du Grand Lyon. Eux-mêmes avouent qu'ils auraient une confiance toute relative à l'égard d'une agglomération culturelle, mais ce manque de confiance est davantage lié à une parfaite ignorance des réflexions menées au niveau du Grand Lyon.

Les personnes rencontrées dans le cadre de cette étude ne réfléchissent pas en terme de frontière administrative et leur stratégie d'action ne se limite jamais au cadre communal. L'intercommunalité de leurs projets ne se reflète pas dans la construction financière des budgets mais elle est partout présente au regard du territoire d'intervention des manifestations. Un festival peut sembler aux antipodes d'une coopération intercommunale : c'est le cas d'« A Vaulx jazz », qui revendique jusque dans son nom son appartenance à la ville. Pourtant, la provenance géographique du public et le rattachement du festival au réseau « suivez le jazz » suffisent à convaincre de sa qualité d'événement d'agglomération. Paradoxalement, les limites d'une agglomération culturelle sont perceptibles du côté de la ville centre où la structure potentiellement partenariale, l'Auditorium, semble davantage tournée vers un partenariat régional, avec le festival Jazz à Vienne.

Pour « Musiques en scènes », dirigé par Patrick Giraudo, l'intercommunalité est comme une seconde nature. En l'absence d'une salle attirée, les organisateurs sont tenus d'implanter leur programmation dans différents équipements de l'agglomération. Mais ce qui pourrait être un handicap se révèle une force, et pas seulement au regard de l'élargissement des publics que cette organisation décentralisée contribue à générer. C'est une force également en terme de pratique partenariale, la question des collaborations servant à créer un dynamisme d'agglomération, une irrigation de l'ensemble du territoire. C'est une force enfin parce qu'au-delà d'un champ de diffusion élargi, il se crée une pensée d'agglomération directement issue de l'action artistique.

Existe-t-il un secteur plus propice à l'agglomération que d'autre ? C'est ce qui ressort d'un entretien avec l'organisateur du festival du film court et du film ibérique de Villeurbanne. Au-delà de l'évidence du rayonnement intercommunal – le cinéma le Zola fait partie du réseau des GRAC – il n'est pas inutile de s'interroger sur la pertinence d'une vision sectorielle autour de la question de l'intercommunalité. Une telle approche aurait l'inconvénient de recentrer le débat sur les équipements structurants. Elle aurait en revanche le mérite d'envisager la question de l'action culturelle en terme de polarité et du rééquilibrage du territoire. Le risque étant, à en croire les acteurs culturels, de casser les

dynamismes en cours, et de privilégier les grosses institutions au détriment des associations les plus fragiles.

L'« ardente passion » qui caractérise les acteurs culturels ne doit pas masquer la façon très hétérogène qu'ont les uns et les autres à penser le territoire. C'est vrai qu'il n'existe pas un ensemble cohérent d'acteurs, comme il n'existe pas de cohérence non plus au niveau des projets : disparité budgétaire, diversité des pratiques artistiques, diversité des partenariats, rien ne contribue vraiment à homogénéiser les professionnels de l'événementiel culturel. Reste que tous ont en commun de s'approprier le territoire de l'agglomération comme terrain naturel de diffusion de leurs actions. A ce titre, il serait temps de les considérer comme des partenaires incontournables de la construction d'un Grand Lyon culturel, en les invitant à la table des débats. Cela passera sans doute par un rétablissement d'une confiance fragilisée par le rapport délicat que la puissance « financeuse » a savamment entretenu avec ces défenseurs acharnés d'un service public de la culture.

3- Naissance d'une politique culturelle d'agglomération

Malgré les attermoissements politiques et en l'absence de toute injonction réglementaire, on assiste à la formation d'une offre culturelle d'agglomération.

1. Le défilé de la biennale de la danse : un rituel d'agglomération

Tout a été dit, ou presque, sur le rôle fondateur du défilé de la biennale. Raymond Barre en convient en préambule du très beau recueil réalisé sous la direction de Philippe Dujardin, « Quand la ville danse, la naissance d'un défilé³⁹ » : personne n'avait prévu l'ampleur de l'événement, et celui-ci s'est imposé comme une évidence, témoignant de l'intégration en marche, de l'émergence du sentiment d'appartenance à l'agglomération... ».

« Le défilé a fait date par ses effets sur les spectateurs et sur les acteurs, et en inspirant le désir immédiat de son renouvellement⁴⁰. »

Philippe Dujardin parle d'un rituel d'agglomération : un groupement, aussi réduit soit-il, peut se constituer et prospérer si une dimension symbolique le transcende. « Il faut que le groupe parle, débattenne, symbolise. Que quelque chose se mette en action autrement que sur un mode législatif, procédural⁴¹. »

Pour les habitants et responsables associatifs de Vaulx-en-Velin, le sentiment est très fort. Le défilé est tout à la fois une reconnaissance de la qualité artistique de leur travail, de la diversité culturelle et des valeurs de solidarité que la ville défend au travers de sa politique.

L'organisateur du défilé pour la Ville de Vaulx-en-Velin ne craint pas de l'affirmer : c'est le défilé qui a contribué au rayonnement de la biennale. Et le défilé, c'est eux, les vaudais, au même titre que tous les participants, impliqués au sein des associations de longs mois auparavant.

³⁹ Ouvrage publié à l'initiative de Millénaire 3, conçu et composé par Philippe Dujardin, Gilberte Hugouvieux et Sonia Bove, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, Lyon, 2000.

⁴⁰ La danse, corps manifeste – Lyon, biennale de la danse. Direction Stéphane Lebard, Edition Artha, Lyon, 2002.

⁴¹ Entretien avec Philippe Dujardin, 20/04/2004

Le grand mérite du défilé, outre le prestige qu'il fait rejaillir sur la ville centre, est d'avoir rendu leur fierté aux habitants des communes plus habituées aux rubriques faits divers qu'aux pages culture des quotidiens.

Au-delà de son impressionnant succès public, le défilé de la biennale met en lumière les mécanismes à l'œuvre dans la création d'un événement d'agglomération : la dimension sociale et intégrative, induite dans le dispositif national du DSQ, l'investissement associatif comme moteur de l'investissement communal, et l'émergence d'un flux allant de la périphérie à la ville centre et qui a permis la mise en visibilité de la banlieue au cœur de la ville de Lyon.

La mobilité est un enjeu de taille dans la création d'un territoire. L'appréhension que l'on en a dépend de notre capacité à nous mettre en mouvement à l'intérieur de cet espace, générant la construction d'un espace mental, l'espace de nos possibles déplacements.

Jusqu'où sommes nous capables d'aller ? La réponse à cette question dessine en pointillé les frontières d'un territoire. Ce n'est pas une réponse figée, elle dépend de multiples facteurs et notamment du degré d'attractivité de l'événement qui provoquera le déplacement. Elle dépend aussi de la manière dont un territoire se « donne en spectacle » et réduit les distances.

2. Les Journées Européennes du Patrimoine

« Un transfert de compétences impliquant nécessairement un transfert de charges, il est vite apparu un sujet moins lourd, avec des enjeux financiers moins importants et la potentialité de lancer une dynamique d'intercommunalité. Il s'agit du domaine du patrimoine, légitimé par l'inscription de Lyon au patrimoine mondial en 1998⁴². »

Pour Bruno Delas, le succès rencontré par les Journées Européennes du Patrimoine doit être l'occasion de lancer une dynamique d'agglomération. A l'instigation de la Ville de Lyon, 39 des 55 communes du Grand Lyon ont déposé un projet pour les prochaines J.E.P. Il ne s'agit donc pas d'un seul programme commun, mais de l'addition de projets portés individuellement par les communes.

Il est vrai que la question du patrimoine, au cœur de la thématique urbaine, intéresse à plus d'un titre la construction d'une identité culturelle d'agglomération.

En premier lieu le patrimoine bâti, religieux, architectural ou industriel, maille l'ensemble du territoire. Il pose par ailleurs la question de la mémoire collective et de la fabrication d'une histoire commune. Enfin, il peut s'articuler autour d'une politique de valorisation des sites, comme le suggère l'association L'Usine sans fin⁴³, et donner naissance à des projets originaux tels que les centres d'interprétation qui implique les visiteurs en privilégiant une approche personnelle de réflexion critique.

A terme, et à l'issue de la procédure prévue par la loi, l'organisation des J.E.P devrait devenir une compétence du Grand Lyon. A noter qu'il ne s'agit pas en l'espèce d'un transfert, mais d'une prise de compétence, dans la mesure où la Communauté urbaine n'entend pas agir à la place des communes, mais apporter une plus value au travail mené sur le terrain. Cette plus value sera appréciable au regard de la visibilité apportée aux petites communes associées au projet, de

⁴² Entretien avec Bruno Delas, chargé de mission Patrimoine à la Ville de Lyon, 13/05/2004

⁴³ L'Usine sans fin porte un projet de valorisation de l'usine hydro-électrique de Cusset.

l'effet structurant de l'événement et de sa capacité à donner du sens à la manifestation.

Prudence et petits pas président toutefois à la mise en œuvre de cette nouvelle compétence d'agglomération. L'envie est bien là mais elle reste contrainte par une enveloppe budgétaire qui n'est pas à la hauteur des ambitions affichées.

C'est d'autant plus regrettable que cet événement pourrait démontrer la capacité qu'a le territoire de l'agglomération d'impulser des orientations fortes et de mettre en œuvre de nouvelles dynamiques locales.

III) Propositions pour une politique opérationnelle

En dépit de son foisonnement, c'est avant tout une grande déperdition d'énergie qui caractérise l'événementiel culturel dans l'agglomération lyonnaise.

La faiblesse des moyens financiers est une explication possible au manque de rayonnement de la grande majorité des manifestations, mais elle n'est pas la seule.

Si la qualité artistique n'est pas à remettre en question, l'organisation souffre souvent d'un manque d'expertise dans le montage des projets. Elle gagnerait à prendre le temps du diagnostic préalable et de l'évaluation a posteriori pour optimiser les retombées de son action.

L'attente des opérateurs culturels par rapport au Grand Lyon se situe prioritairement à cette échelle de la méthodologie de projet.

Avant de réfléchir aux conditions d'acquisition d'une compétence culturelle, l'agglomération devrait se doter d'outils opérationnels, sans négliger le facteur humain.

Une équipe, même réduite à 2, 3 personnes, est indispensable pour mesurer les enjeux d'une politique culturelle d'agglomération. L'ignorer reviendrait soit à retarder sine die l'avènement de cette politique, soit à laisser le monopole de son élaboration aux mains de la ville centre, en faisant l'économie d'une véritable concertation.

C'est à ce prix seulement que le Grand Lyon pourra se doter des instruments de traitement de son développement culturel.

1- Construire l'identité culturelle du territoire

« L'identité, fille de l'histoire et de la mémoire, transcende le factuel événementiel pour éclairer le structurel de longue durée qui caractérise un espace urbain⁴⁴ ».

La construction d'un territoire n'est pas une affaire de règles strictes, de modèles imposés, qui excluraient les initiatives des artistes et des habitants.

Le territoire ne trouvera son sens que s'il est « habitable » : il doit être le reflet d'une intimité vécue, d'une poésie, non d'une logique commerciale ou d'une stratégie d'aménageurs.

⁴⁴ Bruno Benoît, Les identités lyonnaises, Cahier Millénaire 3 N°1

Aux yeux des acteurs culturels, la communauté urbaine est loin de représenter le lieu d'un possible projet de société. Trop technocratique, sans légitimité démocratique, uniformisante, elle ne semble pas en mesure de dépasser les inévitables conflits d'intérêts, les égoïsmes communaux, sinon pour tracer à grands traits des schémas directeurs et découper nos espaces de vie en improbables ZAC.

Si les représentants des grandes institutions, plus habitués à côtoyer les décideurs politiques, ont moins de difficulté à « penser » l'agglomération, il n'en va pas de même de la grande majorité des artistes, danseurs, plasticiens qui sont pourtant les principaux acteurs de l'innovation artistique et de la production culturelle. Un projet culturel ambitieux ne se fera pas sans eux.

La construction d'une identité territoriale doit être une construction collective. C'est à partir d'une réflexion concertée de l'ensemble des opérateurs culturels, des élus et des professionnels de la culture, des compagnies artistiques et des porteurs de projets, que pourra naître une identité propre, témoin de la diversité culturelle des lieux et de leurs habitants, témoin de leur mémoire plurielle, de leurs aspirations et de leurs imaginaires.

Le territoire, construit et vécu en commun, doit être un territoire en mouvement, capable d'anticiper les transformations de la société, de les absorber et de les rendre vivables pour tous, sans exclusion.

2- Travailler sur les faiblesses

La sous-budgétisation chronique de l'événementiel culturel nécessite de réfléchir en terme d'économie d'échelle.

Proposition N° 1 : Mutualiser les moyens de création, de production et de diffusion.

- Créer un parc de matériel intercommunal (matériel son, lumière, éléments de décors, matériel scénique, etc.)
- Optimiser les temps d'occupation des salles de spectacle en impliquant le réseau des institutions.
- Apporter une assistance technique pour l'organisation d'événements sur l'espace public
- Apporter une assistance administrative et financière préalable au montage des projets.

Peu de manifestation dépassent en matière de rayonnement le périmètre de la commune, voire du quartier. Cela nécessite une vraie réflexion sur une stratégie de communication.

Proposition N° 2 : Améliorer la visibilité des manifestations culturelles en travaillant à la fois sur la connaissance (cohésion interne) et la reconnaissance (rayonnement international) de l'événementiel.

- Créer un réseau d'échange des informations en s'appuyant sur des relais clairement identifiés et volontaires tels que centres culturels, offices du tourisme, etc.
- Créer un réseau des informateurs à l'échelle nationale et européenne.
- Optimiser l'utilisation des nouvelles technologies : internet, extranet pour qu'ils deviennent un outil efficace au service des acteurs culturels.

- Organiser des rencontres professionnelles pour une meilleure appréhension de l'environnement culturel.
- Augmenter la diffusion de l'agenda métropolitain, en faire un outil d'information tout public.
- Créer un journal de l'agglomération, à l'exemple des journaux municipaux.

Les événements culturels sont très inégalement répartis à la fois dans le temps et sur le territoire du Grand Lyon.

Proposition N° 3 : Encourager la mise en cohérence de la saison en structurant et en coordonnant l'offre culturelle.

- Soutenir les projets structurants qui privilégient la coopération intercommunale
- Soutenir les projets qui privilégient les périodes creuses (période estivale, vacances scolaires).
- Créer les conditions qui favorisent la circulation des œuvres et la mobilité des publics sur l'ensemble de l'agglomération (aide à la diffusion).
- Apporter une expertise aux communes souhaitant développer leur offre culturelle.

3- Création d'une Agence de l'Initiative Artistique

L'agence, maison ou pôle, quel que soit son nom, facilite la lisibilité du projet culturel de l'agglomération.

Elle réunit l'ensemble des partenaires concernés par la définition d'une politique culturelle du territoire. Lieu de concertation, elle contribue à l'animation d'un débat public sur la question de la culture en menant une réflexion ouverte à tous.

Associée au travail de proximité mené par les élus locaux, elle identifie, encourage et structure les initiatives artistiques qui contribuent à l'enrichissement d'une identité du territoire, en respectant les objectifs définis par le projet d'agglomération.

Elle favorise l'émergence de projets transversaux qui tiennent compte de la diversité culturelle des quartiers, des grands projets urbains, et du réaménagement des espaces verts majeurs de l'agglomération, contribuant à dessiner les contours d'une géographie culturelle du territoire.

Elle facilite, par un travail de mise en réseau, l'élaboration de partenariats entre les opérateurs culturels, en lien avec les différentes institutions publiques, DRAC, Conseil régional ou départemental.

Elle témoigne de la richesse de la création artistique et veille à ce que celle-ci soit accessible au plus grand nombre, en préférant une logique de mouvement (rencontres, porte-ouverte, animations dans la rue...) à une logique de consommation.

Elle mène un travail de mise en réseau d'événements européens et favorise les échanges artistiques internationaux.

CHAPITRE 4 : CULTURE ET URBANITÉ

« Lieu de créativité, d'innovation, de brassage, de cosmopolitisme et de dépassement des différences : ce qui est enjeu dans les métropoles culturelles, c'est bien un nouveau rapport au monde ou, dit autrement, un « étalon culturel » d'horizon mondial⁴⁵. »

La ville, comme lieu de rencontre, d'échange, de confrontation de l'altérité et de règlement des conflits est naturellement le lieu privilégié de production de la culture. Et inversement, la création de la ville est en soi un fait culturel, en ce qu'elle s'invente dans la relation qui se tisse entre les individus, elle se transforme, s'agrège « avec l'idée d'association à un corps dont les membres ont des prérogatives⁴⁶. »

L'étude de l'APORSS citée en préambule montre bien qu'à côté de l'art institué, hors des scènes reconnues et soutenues par les politiques publiques de la culture, une autre forme de culture émerge : interculturelle, multidisciplinaire, elle revendique une dimension sociale et intégrative et fonde sa légitimité sur une appropriation de l'espace public.

Cette culture urbaine s'inscrit dans un territoire auquel elle donne du sens. Elle considère l'espace physique de la ville comme une sorte de commutateur, espace centralisé permettant de mettre en relation des spectateurs devenus acteurs d'un processus de création artistique. « Par son ancrage social, la culture urbaine s'écarte de la culture de représentation dans ses formes institutionnelles ou événementielle. En outre, par sa visée émancipatrice, la culture urbaine s'affranchit de la culture conservatrice dans ses versions traditionalistes ou médiatiques »⁴⁷.

A partir de là, on peut imaginer qu'une politique culturelle d'agglomération est une politique culturelle de la ville et de ses représentations, de ses paysages, de sa géographie, et de tout ce qu'elle aura généré d'œuvres artistiques, une culture par et pour les individus qui l'habitent et la redessinent chaque jour.

L'événementiel culturel n'est exclusif d'aucune discipline artistique. L'inventivité des porteurs de projets est infinie et ne se tarira probablement jamais, quelles que soient les difficultés rencontrées et en partie grâce à elles, qui obligent à imaginer sans cesse des formes nouvelles de coopération.

Ce qui suit ne prétend donc pas à l'exhaustivité mais sont les ingrédients possibles d'un événementiel culturel d'agglomération.

⁴⁵ Boris Grésillon, Berlin, Métropole culturelle. Belin, Paris, 2002

⁴⁶ Dictionnaire historique de la langue française. Direction Alain Rey. Les dictionnaires Le Robert, Paris, 1993

⁴⁷ Henri Simons, Premier échevin de la Ville de Bruxelles, chargé de la Culture, intervention dans le cadre du cycle culture et ville, USTL, LNA #36

1- Valorisation du patrimoine

L'organisation des Journées Européennes du Patrimoine est en passe de devenir une compétence d'agglomération. La voie est ouverte pour aller plus loin et réfléchir à une véritable politique de valorisation du patrimoine.

L'impressionnante richesse patrimoniale de la Ville de Lyon, réaffirmée par l'inscription au patrimoine mondial par l'UNESCO, ne doit pas occulter l'aspect extrêmement vivant, contemporain et novateur d'une politique de valorisation du patrimoine urbain.

Le champ patrimonial ne se réduit pas aux monuments historiques, bien au contraire, il s'est considérablement élargi au fur et à mesure des transformations sociales et de l'affirmation de mémoires singulières.

Aujourd'hui, ce que l'on appelle les « nouveaux patrimoines » concerne aussi bien le bâti industriel, que le patrimoine touristique, immatériel, architectural, etc. et ne se réduit pas à une conception statique de l'environnement urbain, mais invente des formes inédites d'interdisciplinarité.

L'inventaire du patrimoine protégé est une source d'information précieuse pour étudier un maillage pertinent du territoire : on pourrait imaginer de créer une manifestation itinérante d'un site à un autre, à la découverte des œuvres d'un artiste, ou d'une discipline artistique. Chaque lieu offrant un espace d'appréhension différent, donc un regard neuf sur les œuvres présentées.

La valorisation du patrimoine industriel peut aussi être l'occasion de revenir sur une histoire de l'immigration⁴⁸, sur l'apport précieux que des villes comme Vaulx-en-Velin, Décines, Vénissieux ont constitué pour faire de Lyon la ville industrielle qu'elle est devenue⁴⁹.

La perception que les habitants ont de leur patrimoine est facteur d'intégration. Il est un recours indispensable contre la dilution des identités et représente à ce titre un axe majeur dans les politiques de démocratisation culturelle.

2- Espace public

Les urbanistes se posent la question, et avec force : comment intégrer les différentes couches de la société en un tout relativement homogène ? Malheureusement, les urbanistes ont des impératifs de rentabilité qui ne les poussent pas à penser la culture comme un moyen de mieux vivre la ville.

La culture urbaine, en intervenant sur l'espace public, combine les avantages d'une plus grande visibilité⁵⁰ avec ceux d'une meilleure intégration de la population à la vie de la cité. « Par sa logique dynamique, la culture urbaine considère l'espace public réel comme structure centrale des politiques publiques, tant comme résultat de l'action publique que comme sa condition. Cette conception publique de la culture, articulée autour de l'espace public réel

⁴⁸ Projet porté par l'association Peuplements et Migration.

⁴⁹ Jocelyne Béard, responsable de l'association l'Usine sans fin remarque que l'usine hydroélectrique de Cusset, qui éclaire une partie de la ville de Lyon depuis 1899, est la grande oubliée du Plan Lumière...

⁵⁰ Quel serait l'impact national de la Biennale de la danse sans le défilé ?

(représentatif, associatif et médiatique), poursuit des objectifs d'émancipation sociale, de réalisation personnelle et de participation politique. »⁵¹

Libre à nous aujourd'hui de faire de l'espace public les « lieux de rencontre démocratique » décrit par Christian Ruby : « la dernière de nos variations nous place donc au seuil d'une perspective plus vaste encore. Celle des espaces publics, celle du pouvoir de faire de nos rencontres et de nos processus de reconnaissance, à l'échelle la plus haute, un pouvoir de faire monde et de solidarité⁵². »

Le lieu de rencontre ne peut pas être un espace figé et unique. Il s'envisage dans le mouvement, la mobilité : « paradoxalement, en somme, la question des lieux de rencontre dans la ville contemporaine, ce n'est donc pas un problème de localisation. (...) Parce qu'il n'est pas de lieu de rencontre en soi, il faut en refaire à chaque instant, tout en refaisant la rencontre⁵³. »

Le succès du défilé de la biennale de la danse vient entre autre de là : il crée du flux, il ouvre l'horizon, il crée du mouvement et une dynamique de reconnaissance des individus. L'art dans la rue est facteur de sociabilité parce qu'il donne à partager une expérience commune.

Créer de la visibilité ne consiste pas en une simple présentation de spectacles dans les rues, sur les places de la ville. Il s'agit de donner du sens, de favoriser l'émergence d'un lien culturel susceptible de constituer d'un bout à l'autre du territoire le fil rouge d'une identité commune.

En somme il s'agirait, comme le suggère Michel Roux, « d'habiter en poète », en encourageant le « ré-enchantement du territoire » : « L'enchantement de l'espace ne naît-il pas de ce paradoxe qui donne à la proximité des lieux aimés la faculté de nous transporter ailleurs que là où nous avons coutume d'être et nous convie vers un lointain à peine discerné mais qui résonne comme un appel⁵⁴ ? »

Alors, pourquoi pas un voyage par le son dans les lieux de la ville ? « Je crois fermement que, par son émergence spontanée, le monde sonore nous informe davantage sur l'état d'une société que des sondages de sociologues et d'économistes. Parce que le son ne triche pas, parce qu'aucun pouvoir politique ne peut l'endiguer, le régenter. Parce qu'on crie quand on a mal, qu'on soliloque de désespoir, écouter les villes, c'est les comprendre⁵⁵. »

3- L'artiste dans la ville

A défaut de soutenir la création artistique, ce qui ne rentre pas dans le champ de ses compétences, le Grand Lyon pourrait, à l'occasion des Grands Projets de Ville ou des projets de réaménagement urbain, se poser la question des lieux de la création artistique.

C'est sa capacité à innover et à créer qui fonde la légitimité culturelle d'une agglomération. Or, les artistes ont besoin de trouver dans la ville les conditions

⁵¹ Henri Simons, op.cit.

⁵² Christian Ruby, Quels lieux de rencontre démocratique, www.espacetemps.revue.org, 17/11/2003

⁵³ Christian Ruby, id.

⁵⁴ Michel Roux, article paru sur le site www.antioche.net

⁵⁵ Louis Dandrel, L'art de la ville, H.S Télérama, février 1994

favorables à leur « éblouissement⁵⁶ ». A défaut, ils s'en iront chercher l'inspiration plus loin.

La métropole lyonnaise est riche de ses artistes, mais quelle place sommes nous capables de leur accorder ?

La diversité des manifestations culturelles dessine les contours d'un horizon artistique pluriel : le festival des caravanes d'Afrique, les Intranquilles, les Invites, le festival Divina Musica, Cinéma et Cultures d'Asie, Ecouter-Voir... la saison culturelle du Grand Lyon est une invitation au voyage, loin des paillettes de la « communication événementielle ».

Rendue possible par ce lien ténu et invisible qui unit la confrérie des artistes du monde, la saison égrène ses perles. La ville aurait tout à gagner en mettant à leur disposition les lieux de leur rencontre, comme autant de laboratoires où s'inventeront les œuvres de demain.

Devenir une ville de création est un enjeu de taille, qui nécessite de la volonté. Mais la terre est fertile à Lyon et il serait dommage que l'agglomération n'aille pas au-delà d'une simple « mise en représentation » de sa diversité culturelle.

Pensons-y : L'air qui se respire autour de l'atelier du peintre a une autre saveur que celui qui se respire au pied d'un immeuble de bureau.

Les artistes ont une façon particulière d'habiter la ville et d'y laisser leur empreinte. Depuis 2 siècles, la petite ville de Barbizon est toute auréolée de gloire : on retient son nom, on la visite, elle traverse le temps ! Comme s'il lui revenait le mérite d'avoir su retenir le souffle de l'inspiration créatrice ?

⁵⁶ Entretien avec Nicolas Millet, responsable des politiques territoriales, Région Rhône-Alpes.

CONCLUSION

Si le Grand Lyon était une personne, on lui conseillerait de descendre dans la rue, de pousser la porte des ateliers d'artiste, de tendre l'oreille car les musiques mûrissent dans les caves, de prêter attention aux jeunes pionniers du théâtre de demain.

Si le Grand Lyon était une personne, on n'hésiterait pas, on lui offrirait des chaussures équipées de semelles solides : pour qu'elle redécouvre les coins perdus, grimpe au sommet de ses plus hautes tours, s'étonne comme au premier jour d'avoir dessiné de si jolis points de vue.

Si le Grand Lyon était une personne, on lui conseillerait de dresser la table et d'y convier les danseurs, comédiens, pianistes, metteurs en scène, marionnettistes, façonniers de l'œuvre collective de la ville.

J'ignore s'il se présente souvent, dans la vie tortueuse, complexe, d'une institution, des alternatives à ce point cruciales qu'en feignant des les ignorer on s'expose à passer outre les défis du siècle à venir.

Le Grand Lyon a les ressources pour s'élever au rang de métropole culturelle. Sans prétention démesurée, en ayant conscience de sa singularité, de son histoire, en refusant le poids des héritages paralysants, en affrontant crânement les cicatrices, les monuments saturés d'histoire, les mémoires vives, les valises usées par la traversée des continents.

Il faut du courage et de l'ambition pour rester sourd aux sirènes des nouveaux acteurs de l'économie. Mélangeant allègrement les loisirs et l'habitat, le divertissement et la consommation, ils font la promotion d'une nouvelle identité pour la ville, avec spectacles à gogo, shows branchés, et paillettes en trois dimensions. L'homme « modularisé » (Richard Sennett) mais désurbanisé n'est pas au bout de ses peines.

A moins qu'un baiser salutaire réveille la belle endormie. Alors, la métropole lyonnaise pourrait enfin s'accomplir, tracer les contours de ce fameux « carrefour » qui désigne sa nouvelle ambition depuis que l'Europe est devenue pour nous tous un espace en devenir.

BIBLIOGRAPHIE

La politique culturelle des agglomérations, Sous la direction d'Alain Faure et Emmanuel Negrier. La Documentation Française, Paris, 2001

Berlin, métropole culturelle, Boris Grésillon. Belin, Paris, 2002

Décentralisation, Etat et territoires, Cahiers français. La documentation française, Paris, 2004

Cultures et développement, Hugues de Varine. Les cahiers du DSU, Paris, 1999

Quand la ville danse, Philippe Dujardin, Gilberte Hugouvieux et Sonia Bove. Editions Lyonnaises d'art et d'histoire, Lyon, 2000.

La danse, corps manifeste – Lyon, biennale de la danse, Direction Stéphane Lebard, Edition Artha, Lyon, 2002.

Sites internet :

www.millenaire3.com

<http://www.adbdp.asso.fr/association/je2000/faure-negrier.htm>

www.ressources-territoires.com

www.lemonde.fr

www.espacestems.net

www.antioche.net